

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal DE LA CAILLERE SAINT HILAIRE DU 30 NOVEMBRE 2021

Le 30 novembre 2021, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à 18H30 en séance ordinaire à la salle polyvalente derrière la mairie sous la présidence de Monsieur PUAUD Maurice, Maire.

Date convocation le 24/11/2021.

Présents : PUAUD Maurice, AMORY-BILLAUD Aurélie, RAUD Marie-Thérèse, PUAUD Gwenn-Aël, GUICHETEAU Lucie, DUGAS Jean-Noël, POIRIER Florian, PAIN Éric, TEBAST Serge, BRUEL Ghislaine, TRIGATTI Danielle, PEAUD Christian, GUERINEAU Karl,

Absente excusée : COULAIS Clara (pouvoir à Gwenn-Aël PUAUD)

Absent : TURCAUD Robert.

Serge TEBAST est désigné secrétaire de séance.

2021_11_01 REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2022

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2021	2022	2021	2022
SALLE MUNICIPALE - LA CAILLERE				
Vin d'Honneur (y compris eau + électricité)	45 €	50 €	55 €	60 €
Banquet, Repas, Mariage, buffet, fête de famille (y compris eau + électricité)	200 €	205 €	260 €	265 €
Bal - Karaoké (y compris eau + électricité)	180 €	185 €	200 €	205 €
Concours de cartes, loto (y compris eau + électricité)	80 €	85 €	100 €	105 €
Forfait eau - électricité	40 €	45 €	40 €	45 €
Forfait chauffage	50 €	55 €	50 €	55 €
Veille ou Lendemain de location	50 €	55 €	100 €	105 €
SALLE DU PETIT CLOS - ST HILAIRE	2021	2022	2020	2022
Vin d'honneur (y compris eau)	30 €	35 €	35 €	40 €
Forfait électricité	30 €	35 €	30 €	35 €
Déjeuner, dîner, lunch, buffet campagnard (y compris eau + électricité))	110 €	115 €	125 €	130 €
Forfait chauffage	40 €	45 €	40 €	45 €
Veille ou Lendemain de location	20 €	25 €	20 €	25 €
SALLE POLYVALENTE DERRIERE LA MAIRIE	2021		2022	
RASSEMBLEMENT FAMILIAL	50 €		55 €	
DECES	0 €		0 €	
PARICIPATION ANNUELLE AUX FRAIS MISE A DISPOSITION DE SALLE AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES.	70 €		75 €	

CONCESSIONS CIMETIERES CINQUANTENAIRES	2021		2022	
Simple	55 €		55 €	
Double	110 €		110 €	
Cavurne	55 €		55 €	
Case columbarium : Redevance	400 €		400 €	
- Concession	55 €		55 €	
PHOTOCOPIES	Particuliers		Associations	
	2021	2022	2021	2022
A4 et A3 recto noir et blanc	0,30 €	0,30 €	fournissent papier	
A4 et A3 recto-verso noir et blanc	0,45 €	0,45 €	fournissent papier	
A4 recto couleur	1,00 €	1 €	0,70 €	0,70 €
A4 recto verso couleur	1,50 €	1,50 €	1,00 €	1,00 €
A3 recto couleur	1,20 €	1,20 €	1,00 €	1,00 €
A3 recto verso couleur	2,40 €	2,40 €	2,00 €	2,00 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2021		2022	
Participation à l'Assainissement Collectif La Caillère et St Hilaire	1 500 €		1 500 €	
Raccordement en remplacement assainissement autonome	400 €		400 €	

GARDERIE PERISCOLAIRE	2020	2022
le 1/4 heure	0,5 €	Quotient familial 0,45 € ou 0,50 €
TERRAIN DE FOOT LA CAILLERE	2020	2022
Jour (avec électricité)	40 €	40 €
Soirée (avec électricité)	60 €	60 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	2020	2022
Inscription annuelle adulte	Gratuité	Gratuité
DROIT DE STATIONNEMENT	2021	2022
Stationnement place des martyrs de la résistance	25 €	25 €
Branchement électrique Place St Jean	15 €	15 €

2021_11_02 DELIBERATION DU COMPTE-EPARGNE TEMPS

FIXANT LES RÈGLES D'OUVERTURE, DE FONCTIONNEMENT, DE GESTION, D'UTILISATION ET DE CLÔTURE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Le Conseil Municipal après avis du Comité Technique et après en avoir délibéré,

-ADOPTE :

- Les propositions du maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent,

-AUTORISE sous réserve d'une information préalable du Conseil Municipal, le Maire à signer toutes conventions de transfert du CET figurant en annexe, sous réserve des modifications apportées par les parties adhérentes à cette convention.

-PRECISE :

- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/12/2021 ;

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 14

2021_11_03 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant :

DÉCIDE : d'adopter les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation telles que proposées.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 14

2021_11_04 BUDGET PRINCIPAL - AMORTISSEMENTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas amortir les biens acquis à compter du 01/01/2022 sur les comptes 21, sauf article 204 (études)

- De terminer les amortissements des biens en cours.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 14

2021_11_05 BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT VERS BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de reverser 100 000 € du budget assainissement vers le budget principal.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 14

2021_11_05_01 DECISIONS MODIFICATIVES

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BP ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement dépenses :

Article 672 : +100 000 €

article 023 : -100 000 €

Section Investissement dépenses :

Article 2156 : -100 000 €

Section Investissement Recettes :

Article 021 : -100 000 €

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BP PRINCIPAL

Section fonctionnement recettes

Article 7562 : +100 000 €

Section fonctionnement dépenses

Article 023 : +100 000 €

Section investissement Recettes

Article 021 : +100 000 €

Section investissement dépenses

Article 21312 : +100 000 €

2021_11_06 RECENSEMENT DE LA POPULATION : OUVERTURE DE TROIS POSTES D'AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population se déroulera du 20 Janvier au 19 Février 2022 : il est nécessaire de créer 3 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- OUVRE trois postes d'agents recenseurs dans les conditions décrites ci-dessus.
- FIXE les indemnités comme suit :
- 1 € par feuille de logement remplie
- 1,80 € par bulletin individuel rempli.
- indemnité pour les retours des questionnaires par internet plus de 50% : 50 €

Pour le district 3 (secteur de Saint Hilaire) : La collectivité versera un forfait de 50 € pour les frais de transport.

Une formation étant nécessaire les agents recenseurs seront payés 8h au SMIC.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 14

2021_11_07 SUBVENTION COMMUNALE 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une subvention de 700 € pour la destruction des nids de frelons asiatiques en remboursement de 50% de la facture aux habitants.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 14

2021_11_08 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME 30 MILLIONS D'AMIS GESTION DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS.

La commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE et l'association « Ecole du Chat Libre Caillerot » sont associées depuis 2017 autour d'un programme de gestion des populations félines errantes. Ce programme est soutenu par l'association 30 millions d'amis. Ce partenariat permet à l'association « Ecole du Chat Libre Caillerot » de trapper, de stériliser et de pucer les animaux errants au nom de 30 millions d'amis.

Le prix de ces soins est financé à 50 % par la commune et 50 % par 30 millions d'amis.

Ce partenariat est un succès et l'action dans ce domaine a déjà permis de réguler la population de chats errants sur la commune. Il est proposé au conseil municipal de renouveler ce partenariat. Il est proposé d'ouvrir la campagne 2021 avec un prévisionnel de 20 chats soit 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une participation de 700 € à la Fondation 30 millions d'amis.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 14

2021_11_09 CONVENTION PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE

Une convention entre le ministère de l'éducation nationale et la commune pour une éducation au goût à l'école par des petits déjeuners est présentée au conseil municipal. Le Ministère participera à hauteur de 1,30 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette convention pour l'année scolaire en cours 2021-2022 et charge le Maire de signer les documents afférents.

VOTE : CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 2 POUR : 10